

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 27 04 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le vingt sept avril le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William, M. YCART Bernard

Excusé :

Absent :

Date de convocation du Conseil : 20 avril 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Territoire zéro chômeur de longue durée

M. Louis Wallaert et M. Gilles Barbe sont venus présenter le projet TZCLD sur le Trièves.

Suite à la décision de Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Trièves du printemps 2019, et avec le soutien du Département, il a été décidé de déposer la candidature du Trièves, à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée courant 2021. Cette candidature sera portée par la Communauté de Commune.

Après en avoir auditionné ses délégués, le Conseil Municipal de Cornillon en Trièves réuni en session ordinaire le 28 avril 2021 accorde son soutien à la démarche de la Communauté de Communes du Trièves entreprise par l'association Pep's Trièves.

Ce soutien est dans le but :

- D'encourager la création d'une Entreprise à But d'Emploi
- De répondre, si possible, à ses propositions de service
- De permettre à un maximum de personnes au chômage longue durée de retrouver un emploi et une activité salariée.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte la motion.

Lors d'une prochaine réunion, le conseil municipal débattrà sur l'adhésion à l'association Pep's Trièves qui porte le projet, et nommera un représentant de la commune.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2021, à l'unanimité des présents.

Suite à un différend, Cécile Suzzarini quitte la réunion à 22 h en annonçant qu'elle fera parvenir sa démission de deuxième adjointe le lendemain. S'en suit une discussion sur le fonctionnement du conseil municipal et les attentes de chacun. Charge à tous de faire progresser le fonctionnement pour un meilleur exercice du mandat.

Concours aux associations

Monsieur le maire expose au conseil municipal le détail des subventions versées aux associations pour l'année 2021 :

Nom des associations bénéficiaire	Montant
Club bel'Age	100.00
Cueille la Vie	100.00
Départ de Cécile Suzzarini à 22 h	
Collectif entr'aide du Trièves	300.00
Les Amis de Vaulserre Trièves	150.00
Ligue contre le cancer	150.00
Donneur de sang	100.00
Trièves Street	150.00

D'autre part toutes les associations dont les enfants de la commune participent peuvent prétendre à une subvention de 50 € par enfant. Ces associations devront faire parvenir une demande écrite en précisant le nombre des enfants inscrits de la commune.

Comité des Fêtes : 800 € accord de principe à la condition que la manifestation prévue le 28/29 mai se déroule.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents moins une abstention concernant la subvention du Club bel'Age, donne son accord sur cette liste et sur ce principe, sur le montant des subventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces subventions.

Place Aubépin : bien définir à quoi elle va servir (parking, terrain de jeux, lieu de vie...), une réunion de travail est prévue le vendredi 21 mai à 18 h, sur site.

Sécurité mur logement Grand Oriol : pas reçu le devis.

Chemin Homme du Lac : la personne ayant labouré la parcelle a été avertie mais elle ne s'est pas manifestée. La recontacter par téléphone pour lui demander qu'elle est son intention sur les travaux.

Antenne Free : Vincent Blanchard échange avec Free afin d'essayer d'intégrer au mieux cette antenne. En effet il n'y a pas de possibilités de mutualiser avec l'existant. Les opérateurs ont une pression gouvernementale de réduire les zones blanches. Ils ne changeront pas l'emplacement et une demande d'urbanisme va certainement être déposée en mairie. Le maire motivera un avis défavorable mais la loi ELAN favorise l'implantation de ces antennes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.